

**République Française**

**Département de l'Ardèche**

**Syndicat Mixte du Conservatoire  
Ardèche Musique et Danse**

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical.**

**Séance du vendredi 19 novembre 2021**

**N° 826 | 2021**

**Objet : Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche pour un accompagnement juridique au redéploiement intercommunal de l'offre du Conservatoire Ardèche Musique et Danse**

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	3	Présents avec voix délibérative :	4
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	3
Votants :	3	Votants :	7
Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	9	Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	7
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>9</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>7</b>
<b>Quorum<sup>2</sup> constaté = 10</b>		<b>Total des suffrages exprimés :</b>	<b>16</b>

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi dix-neuf novembre à 14h30, en salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 12 novembre 2021, le comité syndical s'est réuni en séance de droit, sous la présidence de son doyen d'âge, Monsieur Paul Barbary. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (10 élus présents ou représentés par un pouvoir).

**Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :**

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale BORDE PLANTIER (titulaire), Véronique CHAIZE (suppléante), Martine ROUMEZY (titulaire), Christelle REYNAUD (suppléante)

Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Ronan PHILIPPE (titulaire), Monsieur Marc-Antoine QUENETTE (titulaire)

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Messieurs : Alain DEFFES (titulaire, donne son pouvoir à Paul BARBARY), Philippe EUVRARD (titulaire donne son pouvoir à Pascale BORDE-PLANTIER), Emile LOUCHE (titulaire, donne son pouvoir à Martine ROUMEZY)

**Etaient présents sans voix délibérative :**

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Mesdames : Céline BELLE, Monique LEPINE

2. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE ; Messieurs : Lionel MARIANI

**Etaient absents ou excusés :**

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire), Anne CHANTEREAU (suppléante), Mireille DESESTRET (titulaire), Isabelle FREICHE (suppléante), Hélène LACROIX (titulaire), Barbara TUTIER (suppléante), Nadège VAREILLE (suppléante), Mme Françoise RIEU-FROMENTIN (suppléante), Laetitia BOURJAT (suppléante),

Messieurs : Alain DEFFES (titulaire), Philippe EUVRARD (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Christian FEROUSSIER (titulaire), Mathieu LACHAND (titulaire), Emile LOUCHE (suppléant), Patrick OLAGNE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant).

<sup>1</sup> Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

<sup>2</sup> Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses 12 membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts). Est considéré comme membre représenté (et, donc, pris en compte dans le calcul du quorum), tout élu absent ayant donné une procuration à un membre présent.

**Objet : Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche pour un accompagnement juridique au redéploiement intercommunal de l'offre du Conservatoire Ardèche Musique et Danse**

**Le comité syndical,**

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales

**Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :**

- Dans le cadre du redéploiement intercommunal de l'offre du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, le Syndicat Mixte a bénéficié en 2020 et 2021 de l'accompagnement juridique du Cabinet Fayol et Associés (Valence) qui a été retenu suite à un appel d'offre.
- Cet accompagnement s'est avéré indispensable pour s'assurer du fondement juridique des opérations liées à cette réorganisation intercommunale, tant pour le Syndicat Mixte que pour les intercommunalités et le Département de l'Ardèche. Il permet par ailleurs de faire bénéficier les intercommunalités de points juridiques sur la prise de compétence « enseignements artistiques et interventions en milieu scolaire » ;
- Arrivant au terme du marché établi pour 2020 et 2021, il convient de reconduire cette prestation sur l'année 2021-2022 pour continuer à bénéficier d'un accompagnement juridique.
- Le montant nécessaire à la poursuite de cet accompagnement est évalué à 10 000 €.
- Il vous est proposé de m'autoriser à solliciter auprès du Département de l'Ardèche une subvention pour financer la moitié de cette prestation d'accompagnement juridique, soit une aide de 5 000 €
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués, je vous propose :
  - o DE M'AUTORISER à solliciter auprès du Département de l'Ardèche et au nom du Syndicat Mixte une subvention de 5 000 € pour financer la prestation d'accompagnement juridique au redéploiement intercommunal.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

**Après en avoir délibéré par :**

**16 vote(s) « POUR »**

**X vote(s) « CONTRE »**

**X abstention(s)**

- o AUTORISE le Président à solliciter auprès du Département de l'Ardèche et au nom du Syndicat Mixte une subvention de 5 000 € pour financer la prestation d'accompagnement juridique au redéploiement intercommunal.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Président du Syndicat Mixte.**

